



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2024**

Date de la convocation au Conseil Municipal : 22 février 2024

**Présents** : Alain HERITIER, Maire, Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, adjoints, Jérôme RENOUARD, Stéphane BÉAL, Christophe DEMONCHY, Claire VOLPI, Vincent BAFFALEUF, Robert SERVIER, Pierre LOISEAU.  
Et Dominique CHANDEZON, Secrétaire de Mairie.

**Absents** : Valérie BUISSON

**Secrétaire** : Claire VOLPI est nommée secrétaire de séance.

### **1/ Approbation du CM du 19/01/2024**

*Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 2*

### **2/ Approbation du CM du 02/02/2024**

*Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0*

### **3/ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2023**

Le Maire présente le compte financier unique qui remplace le compte administratif (CFU) présenté par le maire, et le compte de gestion établi par le Comptable public, ces 2 documents étaient votés par le conseil municipal ;

Le CFU est une procédure totalement dématérialisée ; ce document est établi à la suite d'échanges de fichiers xml avec le SGC de Clermont Métropole, par le biais du portail de la DGFIP.

En effet la Commune d'Olloix est collectivité expérimentatrice du CFU qui devra être mis en place dans toutes les collectivités au plus tard en 2026.

Le CFU est voté par le conseil municipal, une délibération entérine ce vote.

Pour l'exercice 2023, les comptes se résument ainsi :

## SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts (Budget 2023)	Réalisés	Crédits ouverts	Réalisés	Restes à réaliser
<b>COMMUNE</b>					
Dépenses	296 517,12	258 854,45	152 722,12	96 642,77	42 818,00
Recettes	296 517,12	275 184,96	152 722,12	72 444,32	61 513,00
<b>ASSAINISSEMENT</b>					
Dépenses	59 465,27	58 191,31	69 558,80	34 394,47	0,00
Recettes	59 465,27	57 967,02	69 558,80	48 226,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					
Dépenses	<b>355 982,39</b>	<b>317 045,76</b>	<b>222 280,92</b>	<b>131 037,24</b>	<b>42 818,00</b>
Recettes	<b>355 982,39</b>	<b>333 151,98</b>	<b>222 280,92</b>	<b>120 670,32</b>	<b>61 513,00</b>

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Commune d'OLLOIX et du budget annexe de l'Assainissement
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

D'autre part, le conseil municipal doit délibérer pour déterminer l'affectation du résultat de fonctionnement pour chacun des budgets, Commune et Assainissement :

### 1. Commune :

Le solde de clôture de l'exercice 2023 est un excédent de 58 146,61 € ; conformément à la réglementation, cet excédent doit obligatoirement couvrir le déficit d'investissement de 36 801,77 €, mais aussi le montant des restes à réaliser (61 513 – 42 818 = 18 695), la différence étant reprise en report à nouveau sur le budget 2024 à l'article 002 soit la somme de 49 039,87 € (58 146,61 – 36 801,77 + 18 695).

Budget 2024 :

- Fonctionnement Recettes : 002 : 49 039,87€
- Investissement Recettes : 1068 : 18 106,77€

### 2. Assainissement :

Le solde de clôture de la section de fonctionnement est un déficit de 244,04 € qui sera repris en 2024 au compte 002 en Dépenses de Fonctionnement.

Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2024**

### **4/ Convention portant sur le recouvrement des produits locaux**

Le Maire donne lecture de la Convention de Recouvrement des Produits Locaux (recettes de la collectivité) qu'il doit signer avec le comptable public chargé du recouvrement de ces produits locaux.

Cette Convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'Ordonnateur et son Comptable assignataire, peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la Collectivité locale auprès du Comptable Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la Convention de Recouvrement des Produits Locaux avec le Comptable de la Collectivité.

*Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0*

.....Fin du Conseil.....

Signature du Maire,

Alain HERITIER

Signature de la Secrétaire de Séance,

Claire VOLPI